



Séance ordinaire
du 10 février 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 10 février 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2025-02-016**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2025-02-017**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant :

7.1 Adoption de la politique de travail du service de sécurité incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de janvier 2025
 - 5.2. Autoriser le paiement des dépenses incompressibles prévues au



Séance ordinaire
du 10 février 2025

budget 2025

- 5.3. Ajout à la police d'assurance – assuré additionnel
- 5.4. Approbation de l'adoption du règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordures avec chargement latéral de la Régie de Collecte Environnemental de la Rouge (RCER)
- 5.5. Modification du calendrier des dates des séances ordinaires du conseil
- 5.6. Maintien des services de Postes Canada et la Commission d'enquête sur les relations de travail

6. Période de questions

7. Sécurité publique

- 7.1 (*retiré*) Adoption de la politique de travail du service de sécurité incendie

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

- 8.1. Embauche d'un chauffeur-journalier (2)
- 8.2. Adoption du bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024
- 8.3. Appui à la demande des résidents de la Résidence Cyrille Lévesque

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1 Constitution du comité de démolitions
- 9.2 Renouvellement du contrat avec le centre canin Le Refuge pour le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité pour l'année 2025
- 9.3 Demande d'avis pour l'acquisition d'un bail de villégiature

10. Loisirs, culture et vie communautaire

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2025-02-018
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2025**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 10 février 2025

4 INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

**5.1 RÉSOLUTION 2025-02-019
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
JANVIER 2025**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de janvier 2025, au montant de 249 272,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**5.2 RÉSOLUTION 2025-02-020
AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PRÉVUES AU BUDGET 2025**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2025

Description	Montant
Salaires élus	100 329 \$
Salaires	1 126 151 \$
Cotisations de l'employeur	220 043 \$
Poste	6 150 \$
Communications	35 910 \$
Assurance générale	56 404 \$
Services de la Sûreté du Québec	136 465 \$
Immatriculation des véhicules	14 935 \$
Cotisations et abonnements	13 000 \$
Frais bancaires	12 500 \$
Essence et carburant	87 650 \$



Séance ordinaire
du 10 février 2025

Électricité	35 450 \$
Quotes-parts et équipements supralocaux	262 618 \$
Intérêts dette à long terme	156 616 \$
Remboursement dette à long terme	156 600 \$
Remboursement fonds de roulement	56 924 \$
Total des dépenses incompressibles	2 477 745 \$
Total du budget	3 411 684 \$
% des dépenses incompressibles sur le budget total	73%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3

**RÉSOLUTION 2025-02-021
AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'ajouter l'Association des Propriétaires du Tour du Lac Blanc (APTLB) à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), au montant de quatre cents dollars (400 \$), plus les taxes applicables.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4

**RÉSOLUTION 2025-02-022
APPROBATION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE
À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL PAR LA RÉGIE DE
COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)**

Il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d'approuver l'adoption du règlement d'emprunt 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 434 000 \$ par la Régie de Collecte Environnementale de la Rouge (RCER), adoptée le 15 janvier 2025 par le conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.5

**RÉSOLUTION 2025-02-023
MODIFICATION DU CALENDRIER DES DATES DE SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que l'année 2025 sera une année d'élection municipale;



Séance ordinaire
du 10 février 2025

CONSIDÉRANT que selon *l'article 314.2 LERM* le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu de déplacer la séance ordinaire prévue le 14 octobre 2025 par le lundi 29 septembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil, située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.6

**RÉSOLUTION 2025-02-024
MAINTIEN DES SERVICES DE POSTES CANADA ET LA
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

CONSIDÉRANT que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emploi à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

CONSIDÉRANT que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

CONSIDÉRANT qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de



Séance ordinaire
du 10 février 2025

poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.

QU'il soit également résolu que LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**8.1 RÉSOLUTION 2025-02-025
EMBAUCHE DE MONSIEUR STEPHANE DURAND À TITRE DE
CHAUFFEUR-JOURNALIER (2)**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher monsieur Stéphane Durand à titre de chauffeur journalier (2), poste régulier, temps plein, à raison de 40 heures par semaine, et ce, à compte du 24 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.2 RÉSOLUTION 2025-02-026
ADOPTION DU BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR
L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 10 février 2025

8.3

RÉSOLUTION 2025-02-027
APPUI À LA DEMANDE DES RÉSIDENTS DE LA RÉSIDENCE
CYRILLE LÉVESQUE

CONSIDÉRANT que les résidents de la Résidence Cyrille Lévesque vivent présentement une situation inquiétante pour leur sécurité;

CONSIDÉRANT qu'une plainte, approuvée par tous les locataires, est formulée à l'Office Municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'appuyer les résidents de la Résidence Cyrille Lévesque dans leur demande, afin de régulariser la situation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1

RÉSOLUTION 2025-02-028
CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu :

Que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 2023-546*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Monsieur Jacques Allard, président
Monsieur Raynald Stockless, membre et président substitut



Séance ordinaire
du 10 février 2025

Monsieur Guy Gauthier, membre

De désigner l'inspectrice en bâtiment et en environnement étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 2023-546* de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.2

**RÉSOLUTION 2025-02-029
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CENTRE CANIN LE
REFUGE POUR CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par Monsieur Marie-Claude Bélanger et résolu de renouveler le contrat de contrôle des chiens et de fourrière pour l'année 2025 avec le Centre canin le Refuge, et ce pour un montant de 1 795 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.3

**RÉSOLUTION 2025-02-030
DEMANDE D'AVIS POUR L'ACQUISITION D'UN BAIL DE
VILLÉGIATURE**

CONSIDÉRANT que le lot 39, rang 1, canton de Mousseau est sous bail de villégiature et que le propriétaire, monsieur Hans-Frédéric Groulx, a fait une demande pour l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle demande l'avis de la Municipalité sur cette demande d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu que la Municipalité de L'Ascension est favorable à l'acquisition du bail de villégiature du lot 39, rang 1, canton de Mousseau, par monsieur Hans-Frédéric Groulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11

CORRESPONDANCE

--	--



Séance ordinaire
du 10 février 2025

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

**13 RÉSOLUTION 2025-02-031
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire